

**ANNEXE 1**

**RÉPONSES DU DISTRIBUTEUR AUX  
RECOMMANDATIONS DES COMITÉS CONSULTATIFS  
SUR L'ADAPTATION DES PROGRAMMES D'INITIATIVES  
ÉNERGÉTIQUES – VOLET MUNICIPAL, SANTÉ ET  
SERVICES SOCIAUX ET ÉDUCATION**



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8

**TABLEAU 1**  
**COMITÉ CONSULTATIF – VOLET SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**

Note 1 : les réponses du Distributeur ne concernent que les recommandations où celui-ci est spécifiquement désigné comme « organisme / entité concerné ». L'énoncé des recommandations ci-dessous respecte le regroupement établi dans le rapport final du comité consultatif.

Note 2 : L'acronyme HQ dans l'énoncé des recommandations des comités désigne le Distributeur.

**Étape: Planification**

Énoncé de la recommandation	Réponses du Distributeur
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir une liste de références de projets à succès pour diffusion sur les sites internet pertinents et en faire la promotion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévu dans les activités de communication du Distributeur pour 2005 (voir section 4.5.2 de HQD-1, Document 1).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir, supporter et bonifier les programmes de reconnaissance existants (ex.: prix d'excellence en gestion de l'efficacité énergétique).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La promotion et le support des programmes de reconnaissance existants chez les partenaires du Distributeur seront accrus en 2005 et de nouvelles interventions seront mises sur pied afin de souligner les efforts des clients et encourager leur participation aux programmes d'efficacité énergétique (voir section 4.5.2 de HQD-1, Document 1).</li> </ul>

9  
10  
11

**Étape: Conception de projets en efficacité énergétique (EÉ)**

Énoncé de la recommandation	Réponses du Distributeur
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir des outils facilitant la planification de projets d'EÉ (ex.: ajouter guides, listes de vérification et formulaires en annexe au document « Répertoire des normes et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le site Internet d'Hydro-Québec – page clients d'affaires, met à la disposition des clients une bibliothèque virtuelle contenant des ouvrages de référence sur l'efficacité énergétique, dont le document « 27 pratiques</li> </ul>

Énoncé de la recommandation	Réponses du Distributeur
<p>procédures»).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir une liste de vérification des mesures d'EE spécifiques aux petits immeubles.</li> </ul>	<p><i>gagnantes pour la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique dans le réseau de la Santé et des Services sociaux</i> » élaboré par le Distributeur en collaboration avec le comité consultatif. Ce document offre entre autres des listes de vérification et des formulaires types.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le site Internet d'Hydro-Québec permet aux clients ayant une consommation annuelle inférieure à 90 000 kWh de réaliser une analyse de leur consommation à partir du progiciel <i>Diagnostic Mieux consommer – petites entreprises de service</i> et de recevoir un rapport personnalisé lui permettant, entre autres, de planifier une série de mesures d'économies d'énergie à mettre en œuvre.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les programmes d'efficacité énergétique ainsi que le rôle des différents intervenants, tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délégué commercial HQD;</li> <li>- Prescripteur ou partenaire professionnel;</li> <li>- AEÉ;</li> <li>- OEÉ.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévu dans les activités de communication du Distributeur pour 2005 (voir section 4.5.2 de HQD-1, Document 1).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser la possibilité d'ajuster les paramètres et modalités du programme <i>Appui aux Initiatives – Optimisation des bâtiments</i> de HQD : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Harmonisation du formulaire de demandes d'aide financière avec ceux de l'AEÉ et l'OEÉ de façon à ce qu'une seule demande par projet puisse être présentée autant pour les nouvelles constructions que les bâtiments existants;</li> <li>➤ Flexibilité dans l'évaluation du projet quant aux données requises selon le type d'intervention en EE et les travaux entrepris;</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Distributeur présente à la section 4.2.1 de HQD-1, Document 1 du présent dossier, différents ajustements aux modalités du programme. Plus spécifiquement : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dans le cadre de son partenariat avec l'OEÉ, le Distributeur a arimé le volet <i>nouvelle construction</i> de son programme à celui du PEBC de l'OEÉ (un seul formulaire requis); les procédures administratives pour l'harmonisation du volet <i>bâtiments existants</i> avec le programme IIÉ de l'OEÉ sont en cours de développement.</li> <li>➤ Le nouveau programme <i>Promotion de produits Mieux consommer – Energy Star marché affaires</i> offrira une aide financière pour l'installation d'équipements éconergétiques spécifiques sans avoir recours à une approche globale quant aux données requises pour</li> </ul> </li> </ul>

Énoncé de la recommandation	Réponses du Distributeur
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Possibilité de cumuler les économies d'énergie de plusieurs projets à l'intérieur d'un même bâtiment;</li> <li>➤ Prolongation du critère relatif au délai de réalisation (nouvelle construction ou bâtiment existant) jusqu'à 24 mois suivant la date de confirmation du montant de l'appui financier;</li> <li>➤ Remise de l'aide financière en deux versements, sous réserve d'un montant total minimum à définir (date du premier versement choisie par le client, solde à la fin des travaux);</li> <li>➤ Appui financier couvrant 100 % du montant des honoraires des partenaires professionnels reliés à la préparation de la proposition de projet selon les guides et outils fournis par HQD;</li> <li>➤ Reconnaissance d'une partie du coût de l'étude de faisabilité comme dépense admissible (en fonction des autres programmes d'aide disponibles).</li> </ul>	<p>remplir la demande d'aide financière.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le nouveau programme <i>Promotion de produits Mieux consommer – Energy Star marché affaires</i> permettra de recevoir une aide financière sans avoir à satisfaire aux critères minimum du programme <i>Appui aux initiatives – Optimisation énergétiques des bâtiments</i> (voir section 4.2.2 de HQD-1, Document 1).</li> <li>➤ L'offre d'aide financière du Distributeur sera valable pour une période de 24 mois.</li> <li>➤ Afin de respecter des objectifs d'efficience et de saine gestion, l'appui financier est versé dans un délai de 30 jours suivant le dépôt des documents attestant la fin des travaux.</li> <li>➤ Le Distributeur versera une aide financière additionnelle couvrant, selon des modalités à être déterminées, une partie du montant des honoraires des partenaires professionnels pour la préparation de la proposition de projet et l'étude de faisabilité.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un processus simple de demande d'aide financière pour la réalisation de mesures d'économies d'énergie de moins grande envergure.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nouveau programme <i>Promotion produits Mieux consommer – Energy Star marché affaires</i> sera basé sur une approche prescriptive et offrira une aide financière pour l'installation d'équipements éconergétiques spécifiques au secteur des bâtiments du gouvernement du Québec (voir section 4.2.2 de HQD-1, Document 1).</li> </ul>

1  
2  
3

**Étape : Présentation et autorisation du projet**

Énoncé de la recommandation	Réponses du Distributeur
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir des outils de communication (ex. : vidéo) pour sensibiliser le personnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des outils de communication pour sensibiliser le personnel sont disponibles auprès de l'AEÉ et de l'OEE. Le Distributeur en fait mention dans la section Guides et références du document « <i>27 pratiques gagnantes pour la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique dans le réseau de la Santé et des Services sociaux</i> » offert sur le site Internet d'Hydro-Québec.</li> </ul>

4  
5  
6

**Étape : Suivi et bilan**

Énoncé de la recommandation	Réponses du Distributeur
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser la possibilité d'adapter les outils existants afin d'identifier, lors du bilan de gestion de comptes annuel qui est présenté au client par le délégué commercial, les économies d'énergie électriques réalisées à la suite d'un projet d'EE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bilan énergétique annuel présenté par le délégué commercial du Distributeur permet au client de faire une revue de sa consommation globale et mensuelle et de la comparer avec l'année antérieure.</li> </ul>

7

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8

**TABLEAU 2**  
**COMITÉ CONSULTATIF – VOLET ÉDUCATION**

Note 1 : les réponses du Distributeur ne concernent que les recommandations qu'il estime habilité à mettre en œuvre.  
L'énoncé des recommandations ci-dessous respecte le regroupement établi dans le rapport final du comité consultatif.

Note 2 : L'acronyme HQ dans l'énoncé des recommandations des comités désigne le Distributeur.

9

**Étape: Planification**

<b>Énoncé de la recommandation</b>	<b>Réponses du Distributeur</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Accroître la promotion des programmes de reconnaissance offerts par les organismes présents en EÉ dans le secteur de l'éducation dont HQ, l'AEÉ, l'AGPI, l'AQME et l'OEEÉ.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La promotion des programmes de reconnaissance existants chez les partenaires du Distributeur sera accrue en 2005 et de nouvelles interventions seront mises sur pied, afin de souligner les efforts des clients et encourager leur participation aux programmes d'efficacité énergétique (voir section 4.5.2 de HQD-1, Document 1 du présent dossier).</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre les programmes de sensibilisation des élèves en efficacité énergétique mis en place par HQ et l'AEÉ et étendre cette sensibilisation à tous les réseaux de l'éducation.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Distributeur poursuivra en 2005 les projets de sensibilisation entrepris dans le milieu scolaire auprès des jeunes de niveau primaire et secondaire.</li></ul>

1  
2  
3

**Étape: Conception de projets en efficacité énergétique**

Énoncé de la recommandation	Réponses du Distributeur
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place chez Hydro-Québec un processus simple de demande d'aide financière pour l'implantation de mesures d'économies d'énergie dans les petites écoles ou les bâtiments de faible consommation électrique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nouveau programme <i>Promotion de produits Mieux consommer – Energy Star marché affaires</i> sera basé sur une approche prescriptive et offrira une aide financière pour l'installation d'équipements éconergétiques spécifiques au secteur des bâtiments du gouvernement du Québec (voir section 4.2.2 de HQD-1, Document 1).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser la possibilité d'ajuster les paramètres et modalités du programme <i>Appui aux Initiatives – Optimisation des bâtiments</i> d'Hydro-Québec :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Considérer comme une seule demande d'aide financière l'implantation de mesures dans plusieurs bâtiments appartenant à un même client;</li> <li>➤ Reconnaître une partie du coût du responsable en EÉ (ressource externe ou interne) comme dépense admissible;</li> <li>➤ Reconnaître les coûts reliés au suivi et au bilan du projet comme dépenses admissibles;</li> <li>➤ Harmoniser le formulaire de demande d'aide financière du programme aux formulaires existants des programmes fédéral et provincial;</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Distributeur présente à la section 4.2.1 de HQD-1, Document 1 du présent dossier, différents ajustements aux modalités du programme. Plus spécifiquement :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le nouveau programme <i>Promotion de produits Mieux consommer – Energy Star marché affaires</i> permettra de recevoir une aide financière sans avoir à satisfaire aux critères minimum du programme <i>Appui aux initiatives – Optimisation énergétiques des bâtiments</i> (voir section 4.2.2 de HQD-1, Document 1).</li> <li>➤ Les coûts reliés aux salaires du personnel ne sont pas considérés, à l'intérieur du programme, comme des dépenses admissibles.</li> <li>➤ Seuls les coûts attribuables à l'implantation des mesures d'économie d'énergie sont admissibles. Ces coûts correspondent aux coûts d'acquisition d'équipements, d'installation, aux frais d'ingénierie et à certains autres frais tels que le transport.</li> <li>➤ Dans le cadre de son partenariat avec l'OEEÉ, le Distributeur a arimé le volet <i>nouvelle construction</i> de son programme à celui du PEBC de l'OEEÉ (un seul formulaire requis); les procédures administratives pour l'harmonisation du volet <i>bâtiments existants</i> avec le programme IIEÉ de l'OEEÉ sont en cours de développement.</li> </ul> </li> </ul>

Énoncé de la recommandation	Réponses du Distributeur
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Offrir, dans les cas de projets majeurs, le versement de l'aide financière selon un mode progressif : remise de l'aide financière en deux versements, au début et à la fin du projet;</li> <li>➤ Considérer l'admissibilité de mesures reliées au facteur de puissance et à la gestion de la pointe afin de sensibiliser les établissements à l'efficacité énergétique et les inciter à implanter des projets;</li> <li>➤ Considérer l'admissibilité de mesures reliées à la remise au point des équipements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Afin de respecter des objectifs d'efficacité et de saine gestion, l'appui financier est versé dans un délai de 30 jours suivant le dépôt des documents attestant la fin des travaux.</li> <li>➤ L'implantation de mesures reliées à la gestion de la pointe et à une meilleure utilisation du facteur d'utilisation et de puissance sont rapidement rentables pour le client et ne requièrent pas, selon l'opinion du Distributeur, un programme d'aide financière.</li> <li>➤ Par le biais de la nouvelle initiative <i>PISTE</i> (voir section 4.5.5 de HQD-1, Document 1), le Distributeur pourrait tester des projets de remise au point des équipements.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre et accentuer, avec la collaboration des représentants d'Hydro-Québec, la promotion des programmes d'aide en efficacité énergétique présentement en cours avec l'AEÉ, l'AGPI et l'AQME.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévu dans les activités de communication du Distributeur pour 2005 (voir section 4.5.2 de HQD-1, Document 1).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la documentation sur l'EE disponible chez les différents organismes tels que l'AEÉ, l'AGPI, l'AQME et le ministère dans le recueil sur les <i>pratiques gagnantes pour la mise en œuvre de projet d'EE</i> élaboré par HQ.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Distributeur fait mention de la documentation en efficacité énergétique disponible chez les différents organismes dans la section Guides et références du document « <i>27 pratiques gagnantes pour la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique dans le réseau de l'Éducation</i> » offert sur le site Internet d'Hydro-Québec.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'aide financière pour réaliser les études préliminaires, les analyses énergétiques et les études de faisabilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Distributeur versera une aide financière additionnelle couvrant, selon des modalités à être déterminées, une partie du montant des honoraires des partenaires professionnels pour la préparation de la proposition de projet et l'étude de faisabilité.</li> </ul>

1  
2  
3

**Étape : Financement**

Énoncé de la recommandation	Réponses du Distributeur
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser auprès de tous les réseaux de l'Éducation, les outils de calcul de la valeur économique d'un projet en efficacité énergétique, entre autres le chiffrier développé par le ministère de l'Éducation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Distributeur fait mention des outils de calcul disponibles chez les différents organismes, notamment le chiffrier développé par le ministère de l'Éducation, dans la section Guides et références du document « <i>27 pratiques gagnantes pour la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique dans le réseau de l'Éducation</i> » offert sur le site Internet.</li> </ul>

4  
5  
6  
7

**Étape : Présentation et autorisation du projet**

Énoncé de la recommandation	Réponses du Distributeur
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser auprès de tous les réseaux de l'Éducation, les documents types de présentation d'un dossier aux instances décisionnelles et promouvoir la documentation existante chez les différents organismes tels que l'AEÉ, l'AGPI, l'AQME et HQ.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le site Internet d'Hydro-Québec – page clients d'affaires, met à la disposition des clients une bibliothèque virtuelle contenant des ouvrages de référence sur l'efficacité énergétique, dont entre autres le document « <i>27 pratiques gagnantes pour la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique dans le réseau de l'Éducation</i> » élaboré par le Distributeur en collaboration avec le comité consultatif. Ce document offre entre autres des conseils pour présenter et faire autoriser un projet d'efficacité énergétique dans le réseau de l'Éducation.</li> </ul>

8

**TABLEAU 3**  
**COMITÉ CONSULTATIF – VOLET MUNICIPAL**

Note 1 : Les membres du comité consultatif ont demandé lors du dépôt des recommandations du comité en juin 2004 que les deux comités de liaison Hydro-Québec Distribution - UMQ et Hydro-Québec Distribution - FQM identifient les organismes et entités concernés par la mise en place des recommandations et en fassent le suivi dans le cadre de leurs activités.

Les réponses ci-dessous du Distributeur ne concernent que les recommandations qu'il estime habilité à mettre en œuvre. L'énoncé des recommandations respecte le regroupement établi dans le rapport final du comité consultatif.

Note 2 : L'acronyme HQ dans l'énoncé des recommandations des comités désigne le Distributeur.

**Étape: Planification**

Énoncé de la recommandation	Réponses du Distributeur
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les élus et les administrateurs des municipalités et des Régies inter municipales par le biais notamment des associations de municipalités aux avantages de l'efficacité énergétique dans un contexte de saine gestion et de développement durable.</li> <li>• Sensibiliser les élus aux avantages d'inclure l'efficacité énergétique dans les divers plans d'interventions de la municipalité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tel que prévu dans ses activités de communication pour 2005 (voir section 4.5.2 de HQD-1, Document 1), le Distributeur poursuivra ses efforts de sensibilisation auprès des élus, administrateurs et gestionnaires en collaboration avec les principales associations du milieu municipal dont la FQM et l'UMQ. De plus, la publicité générique <i>Mieux consommer</i> permet également de sensibiliser les citoyens à l'efficacité énergétique.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les gestionnaires des municipalités à l'importance d'arrimer les projets d'ÉÉ avec des projets ayant une valeur tangible pour les citoyens et qui améliorent leur qualité de vie.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir le support d'une expertise externe subventionnée pour faire une évaluation préliminaire du potentiel d'économies d'énergie réalisable à l'intérieur de la municipalité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Distributeur versera, dans le cadre de son programme <i>Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments</i>, une aide financière additionnelle couvrant, selon des modalités à être déterminées, une partie du montant des honoraires des partenaires professionnels pour la préparation de la proposition de projet et l'étude de faisabilité (voir section 4.2.1 de HQD-1, Document 1).</li> <li>• Pour les municipalités possédant de petits bâtiments ayant une consommation annuelle inférieure à 90 000 kWh, le site Internet d'Hydro-Québec leur offre la possibilité de réaliser une analyse de leur consommation énergétique à partir du progiciel <i>Diagnostic Mieux consommer – petites entreprises de service</i> et de recevoir un rapport personnalisé leur permettant, entre autres, de planifier une série de mesures d'économies d'énergie à mettre en œuvre.</li> </ul>

1  
2  
3

**Étape: Conception de projets en efficacité énergétique**

Énoncé de la recommandation	Réponses du Distributeur
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir une expertise technique et financière en efficacité énergétique aux municipalités afin de :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Préparer un dossier pour demander l'approbation du conseil municipal (choix d'équipements plus performants et analyse de la rentabilité du projet);</li> <li>➢ Préciser les termes de références des appels d'offres (critères de choix des firmes, demande</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le site Internet d'Hydro-Québec – page clients d'affaires, met à la disposition des clients une bibliothèque virtuelle contenant des ouvrages de référence sur l'efficacité énergétique, dont plusieurs documents techniques et de référence des fournisseurs ainsi que le document « <i>27 pratiques gagnantes pour la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique dans le secteur municipal</i> » élaboré par le Distributeur en collaboration avec le comité consultatif. Ce document offre entre autres des conseils pour présenter et faire autoriser un projet d'efficacité énergétique dans le secteur municipal.</li> </ul>

Énoncé de la recommandation	Réponses du Distributeur
d'analyse comparative de la performance des équipements et description de la performance attendue des équipements).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Distributeur versera, dans le cadre de son programme <i>Appui aux initiatives – Optimisation énergétiques des bâtiments</i>, une aide financière additionnelle couvrant, selon des modalités à être déterminées, une partie du montant des honoraires des partenaires professionnels pour la préparation de la proposition de projet et l'étude de faisabilité (voir section 4.2.1 de HQD-1, Document 1).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les élus et les gestionnaires à inclure, dès le début du processus de planification budgétaire, les budgets afférents aux études préliminaires des projets d'efficacité énergétique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévu dans les activités de communication du Distributeur pour 2005 (voir section 4.5.2 de HQD-1, Document 1).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer un contenu type pour standardiser la présentation des études de faisabilité afin de s'assurer que l'étude contienne les données requises pour l'implantation de mesures en efficacité énergétique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le document « <i>27 pratiques gagnantes pour la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique dans le secteur municipal</i> » offert sur le site Internet d'Hydro-Québec contient le gabarit présentant le contenu type d'une étude de faisabilité élaboré par l'AEÉ.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir des documents types tels que devis, études, cahier de charge, appels de proposition, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le site Internet d'Hydro-Québec – page clients d'affaires, met à la disposition des clients une bibliothèque virtuelle contenant des ouvrages de référence sur l'efficacité énergétique, dont plusieurs documents techniques et de référence ainsi que le document « <i>27 pratiques gagnantes pour la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique dans le secteur municipal</i> » élaboré par le Distributeur en collaboration avec le comité consultatif.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer la possibilité d'ajouter des vocations municipales au programme <i>Diagnostic Mieux Consommer – Petites entreprises de service</i> (clientèle du tarif G sans puissance facturable).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Distributeur accroîtra ses activités de communication et de mise en marché du progiciel actuel en 2005 avant de procéder à de nouveaux investissements en développement.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire la promotion de mesures simples en efficacité énergétique par l'entremise d'un programme d'Hydro-Québec s'adressant aux petites municipalités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le plan de communication du Distributeur pour 2005 prévoit des activités spécifiques au secteur municipal pour s'assurer que la clientèle connaisse bien les moyens qui lui sont offerts pour économiser l'énergie</li> </ul>

Énoncé de la recommandation	Réponses du Distributeur
	(voir section 4.5.2 de HQD-1, Document 1).
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place chez Hydro-Québec un processus simple de demande d'aide financière pour l'implantation de mesures d'économies d'énergie adaptées à des bâtiments ou procédés industriels de petite consommation d'énergie électrique en utilisant une approche prescriptive ou par produits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nouveau programme <i>Promotion de produits Mieux consommer – Energy Star marché affaires</i> sera basé sur une approche prescriptive et offrira une aide financière pour l'installation d'équipements éconergétiques spécifiques au secteur municipal (voir section 4.2.2 de HQD-1, Document 1).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser la possibilité d'ajuster les paramètres et modalités du programme <i>Appui aux Initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments</i> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Admissibilité des demandes d'aide financière regroupant plusieurs bâtiments d'une même municipalité.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nouveau programme <i>Promotion de produits Mieux consommer – Energy Star marché affaires</i> permettra de recevoir une aide financière sans avoir à satisfaire aux critères minimum du programme <i>Appui aux initiatives – Optimisation énergétiques des bâtiments</i> (voir section 4.2.2 de HQD-1, Document 1).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser la possibilité d'ajuster les paramètres et modalités du programme <i>Appui aux Initiatives – Systèmes industriels</i> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cumul des économies d'énergie des mesures d'efficacité énergétique mises en place dans différentes composantes d'un réseau municipal en vue de l'atteinte de l'objectif de 25 000 kWh d'efficacité énergétique.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Distributeur assouplit les règles du programme afin de favoriser les projets d'efficacité énergétique dans les procédés municipaux. Ainsi, pour les fins du programme, les installations d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées d'une même municipalité constituent un établissement (voir section 4.3.1 de HQD-1, Document 1 du présent dossier).</li> </ul>

1  
2

**Étape : Financement**

Énoncé de la recommandation	Réponses du Distributeur
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la création à l'intérieur d'une municipalité d'un fonds dédié à l'efficacité énergétique qui serait renouvelé à même les économies d'énergie annuelles pour permettre le financement des projets en EÉ.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Distributeur est disposé à apporter son expertise si elle est requise par les associations municipales.</li> </ul>

3  
4  
5

**Étape : Présentation et autorisation du projet**

Énoncé de la recommandation	Réponses du Distributeur
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir du support technique et une méthodologie pour aider à présenter un projet d'efficacité énergétique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le site Internet d'Hydro-Québec – page clients d'affaires, met à la disposition des clients une bibliothèque virtuelle contenant des ouvrages de référence sur l'efficacité énergétique, entre autres, plusieurs documents techniques et le document « <i>27 pratiques gagnantes pour la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique dans le secteur municipal</i> » élaboré par le Distributeur en collaboration avec le comité consultatif. Ce document offre entre autres des conseils pour présenter et faire autoriser un projet d'efficacité énergétique dans le secteur municipal.</li> <li>• La force de vente du Distributeur travaille de concert avec ses équipes d'experts pour informer et conseiller sa clientèle, entre autres en gestion énergétique des bâtiments et optimisation des procédés industriels municipaux.</li> </ul>

6

1  
2  
  
3  
4

**Étape : Réalisation**

<b>Énoncé de la recommandation</b>	<b>Réponses du Distributeur</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Offrir une aide technique externe pour conseiller les municipalités lors de l'implantation des mesures d'économies d'énergie.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La force de vente du Distributeur travaille de concert avec ses équipes d'experts pour informer et conseiller sa clientèle, entre autres en gestion énergétique des bâtiments et en optimisation des procédés industriels municipaux.</li></ul>